

# Inscriptions scolaires et périscolaires

École - Restauration scolaire -  
Heures éducatives - Activités  
du mercredi

---

Du 27 février  
au 29 avril 2023

.....

Dossier famille unique

Une seule période d'inscription

Démarche 100% en ligne possible !  
[ville-romans.fr](http://ville-romans.fr)



**ROM**  
**ANS** SUR  
ISÈRE

# Une seule période d'inscription, en quelques clics !

Pré-inscriptions scolaires, restauration scolaire,  
heures éducatives, activités du mercredi :  
du lundi 27 février au samedi 29 avril 2023



1

## Mon dossier famille unique



> MES ENFANTS N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITS À L'ÉCOLE  
> MES ENFANTS N'ONT PAS ÉTÉ INSCRITS À UNE ACTIVITÉ EN 2022-2023  
*Je constitue mon dossier Famille unique et je fournis les pièces nécessaires*

### En ligne

▶ Je me connecte à l'Espace citoyens sur ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens » puis je renseigne mes identifiants ou je crée mon compte si je n'en dispose pas.

Espace citoyens

▶ Menu « Nouvelle démarche » puis pavé « Famille »



MES ENFANTS SONT / ONT ÉTÉ INSCRITS À UNE ACTIVITÉ EN 2022-2023 :  
*Je vérifie les données de ma famille, je les valide et je fournis la pièce nécessaire (Restauration, heures éducatives, activités du mercredi et/ou des vacances scolaires)*

▶ Je dispose d'un compte Espace citoyens sur ville-romans.fr, onglet « Espace citoyens », je rentre mes identifiants > onglet « Données famille »

Espace citoyens

### ÉDITION DE DOCUMENTS

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

DONNÉES FAMILLE

ATTESTATIONS FISCALES



▶ Je valide mes informations et je fournis mon justificatif de domicile (voir liste au dos) via le bulletin « Valider mes données familles », accessible dans le menu « Autres démarches »



▶ Si j'ai des modifications à apporter j'utilise l'onglet « Autres démarches », puis « Mettre à jour son dossier famille » dans mon espace

OU



- ▶ Pour les personnes éloignées du numérique, possibilité de solliciter un rendez-vous auprès de Mairie [+] pour effectuer une démarche
- ▶ Bénéficier de l'Espace Numérique mis à disposition avec ou sans rendez-vous
- ▶ Retirer le dossier à l'accueil de Mairie [+]

2

DÈS VALIDATION DE MON DOSSIER,  
JE REÇOIS UNE NOTIFICATION

## → Pré-inscriptions

Je préinscris mes enfants à l'école  
et/ou aux activités périscolaires :  
Restauration scolaire - Heures éducatives  
Activités du mercredi

▶ **Inscriptions scolaires** : pour les enfants des très petites sections et des petites sections maternelles, CP et nouveaux arrivants, après validation de votre demande en ligne, prenez rendez-vous pour finaliser votre inscription à Mairie [+].



Aucune démarche d'inscription scolaire n'est nécessaire pour les autres classes : l'enfant continue son cycle scolaire.

Pour les demandes de dérogation, le dossier sera examiné selon les critères par une commission qui se tiendra en juin. Un courrier de réponse vous sera ensuite envoyé.

▶ Je pré-inscris mon/mes enfants aux activités périscolaires via les formulaires en ligne sur mon « espace citoyens » sur ville-romans.fr.

**Réponse au plus tard le 30 juin 2023.**

À renouveler chaque année, peu importe le cycle de l'enfant.



# Documents à fournir



Pour constituer mon « Dossier famille unique »,  
Dossier administratif **valable jusqu'au 31 août 2024**  
pour toutes les activités.

Livret de famille (page des parents et des enfants)

Justificatif de domicile (quittance de loyer d'un organisme, téléphone, facture EDF/GDF/EAU, de moins de 3 mois ou avis d'impôts, taxe d'habitation)

Hébergement par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant

Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)

Attestation du quotient familial (MSA) de l'année civile en cours \*

Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité

Certificat médical en cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou autre

Si souscription à une activité payante\*\* : relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique de vos factures (ne pas fournir si mandat en cours). L'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) vous sera adressée par courrier et sera à nous retourner datée et signée dans les meilleurs délais.

**Si autres cas, je fournis en complément :**

Parents divorcés ou séparés : fournir le jugement de divorce ou de séparation, à défaut une autorisation d'inscription rédigée par le parent n'effectuant pas la démarche et accompagnée de la copie de sa carte d'identité

Enfant intégrant une classe ULIS : notification de la MDA

Demande de dérogation à la carte scolaire : lettre de motivation, attestation récente de l'employeur indiquant le lieu de travail pour chaque parent, contrat de travail de l'assistante maternelle en cours de validité et son justificatif de domicile et tout autre document pouvant justifier la demande

Si je ne dispose pas de ces documents ou autres cas particuliers, je m'adresse à Mairie [+]  
Tout dossier incomplet ne sera ni traité ni conservé.

\* À défaut le tarif maximum sera appliqué

\*\* Restauration scolaire, heures éducatives, ALSH, activités du mercredi.



**Infos et renseignements : Mairie [+]**

Rue du Capitaine-Bozambo  
CS41012 26102 Romans-sur-Isère Cedex  
Tél. 04 75 05 51 51

E-Mail : [mairieplus-contact@ville-romans26.fr](mailto:mairieplus-contact@ville-romans26.fr)  
[+] d'infos : **[ville-romans.fr](http://ville-romans.fr)**